



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

RÉGATE LES PIEDS GELES AVENANT

(Modifications en rouge)

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024 . Paimpol

CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL .

Grade 5 b

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es)

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2021-2024,
- Les prescriptions nationales,
- Les règlements fédéraux,
- **Le règlement du trophée habitable « CCI22-ports des côtes d'Armor 2024 »**
- **le guide OSIRIS Habitable 2024**
- Les règles d'équipement des voiliers,
- Nombre minimum de personnes embarquées : 2

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course, parcours et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions : vendredi 1 novembre, à partir de 18h00, salle MAUFFRAY, quai neuf, Paimpol. Ils seront accessibles sur le groupe What'App du Des pieds gelés (flash code affiché).

3 COMMUNICATION

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire. Le canal VHF utilisé sera le **canal 6**. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
- Aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur minimale de 6 mètres
- Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

Les bateaux francisés devront présenter un certificat OSIRIS habitable en cours de validité. En l'absence de certificat sera appliqué le handicap de la série, sans bonus.



Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission d'un concurrent.

a. Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "adhésion"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation. En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra attribué le coefficient selon le tableau OSIRIS 2024.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site du CNPL, cercle nautique de Paimpol:

<https://cnpl.bzh>

soit en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à « CNPL BP109 Maison des plaisanciers, imp. du pont neuf, 22500 Paimpol » jusqu'au 31 octobre 2024, soit par Hello Asso

5 **DROITS A PAYER**

Les droits sont de **30 €**, recouvrant :

- La participation aux régates
- La gratuité du port de **Lézardrieux** à partir du 27/10/2024 et jusqu'au 09/11/2024
- Le pot de remise des prix du 02/11/2024 à la salle Mauffray
- L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.

6 **PROGRAMME**

Vendredi 01/11/2024 2024 18h00 à 19h30 , salle MAUFFRAY, quai neuf, Paimpol.

- inscriptions, vérification des licences.
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours (caution de 10 € en espèces ou chèques)
- ce même jour à 19h30 briefing
- **Les IC seront affichées au moment du briefing et accessibles par le groupe What's App qui sera créé.**

Samedi 02 novembre 2024 :

- 1^{er} Signal d'avertissement : à partir de 10h00 devant Loguivy
- Dernier départ avant 15h
- Émargement sur l'eau à la VHF, canal 6.
- 18h30 : proclamations des résultats à la salle Mauffrey , maison des plaisanciers,Paimpol

7 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de la confirmation de l'inscription

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

8 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Gilet de sauvetage exigé : pavillon Y / VHF CANAL 6

9 LIEU

Régate côtière dans les chenaux et abords de Brehat

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier et seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Le classement se fera conformément au système de point de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps).

Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

La flotte est répartie en deux catégories :

- **Grande course** : bateaux dont le coefficient OSIRIS net est supérieure à 18.
- **Course** : bateaux dont le coefficient OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.
- **Classique** si plus de quatre classiques sont inscrits, une course classique est prévue avec son parcours.

12.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition...

12.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNPL

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Résultats de la régata à la maison des plaisanciers, salle Mauffrey, Paimpol

(

ANNEXE: HORAIRE DES MAREES

- Paimpol : PM : 07h09 ; coefficient 82 . Ouverture de 04 h39 à 09 h 29
BM : 13h34
PM : 19h23 ; coefficient 82 . Ouverture de 16h53 à 21h43

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'attention des participants est attirée sur le respect de la réglementation en vigueur dans les

zones Natura 2000 traversées . Les informations environnementales utiles aux plaisanciers sont disponibles sur le site www.protegeonslamer.bzh.

Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « Charte du plaisancier éco-responsable » :

Avant le départ en mer : }

J'évite les emballages plastiques à usage unique }
Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...) }

Au port:

j'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services }
Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques

En mer : }

Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots.
Je les répartie dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance }
J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin }
Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution }
Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...)

Au mouillage : }

Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction }
Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues } Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage }
J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers }
Je limite le niveau sonore à bord }
J'évite de faire tourner le moteur }
J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes L'entretien du bateau : }
Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin }
Je me renseigne sur les alternatives aux antifouling qui seraient adaptées à mon usage }
J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...). }
Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...) }
J'évite de rincer mon bateau à l'eau douce

ANNEXE ZONE DE COURSE

